

Compte rendu de la réunion publique Bassin versant du Ger le 2 juin 2026, tenue dans le cadre de la construction du PAPI Garonne Amont

La réunion s'est tenue devant 6 participants (dont 2 élus et 4 riverains). Le syndicat présente le **PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) complet** avec des projets structurants totalisant **9 millions d'euros d'investissement** pour six ans, nécessitant des arbitrages. Le SMGA a présenté le contexte du territoire et de la compétence GEMAPI, la vulnérabilité à l'échelle globale, les spécificités de chaque sous-bassin versant avant de détailler la présentation du Ger et notamment l'étude de Lespiteau.

M. RIBET Vice-Président du SMGA introduit la réunion.

Partie 1 : Contexte général

- **Syndicat créé en 2019** pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui concerne les inondations par débordements de cours d'eau, elle exclue le petit cycle de l'eau (pluvial), le ruissellement, les nappes souterraines.
- **Le SMGA est composé en tout ou partie de 4 communautés de communes qui ont transférés la compétence GEMAPI. 3 communautés de communes sont sur plusieurs Syndicats de rivières.**
- Territoire découpé en **6 sous-bassins versants** : Pique, Garonne amont, Garonne moyenne, Ourse, Noue et Ger/Job
- **Démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)** : outil de contractualisation avec l'État visant à réduire le risque d'inondation au travers d'actions structurées selon 7 axes. La démarche se déroule en deux phases : un **Programme d'Études Préalables (PEP PAPI)**, obligatoire avant tout PAPI complet, puis un **PAPI complet** pouvant intégrer la réalisation de travaux. Pour le PAPI Garonne amont, le PEP a été lancé en 2022 et comprend 35 actions pour un montant de 1,21 M€.
- **Élaboration du PAPI** : le territoire est actuellement dans la phase de construction du PAPI, qui comprend des ateliers techniques, des réunions publiques par secteur ainsi qu'une concertation du grand public (questionnaire en ligne et ateliers). Cette phase sera suivie d'un arbitrage de la stratégie par les élus du SMGA, d'abord sur les grandes orientations, puis sur la priorisation des actions.
- **Calendrier prévisionnel** : dépôt du dossier PAPI prévu fin 2026, suivi de son instruction par les services de l'État en 2027, avant la mise en œuvre du PAPI complet.

Partie 2 : Vulnérabilité aux inondations à l'échelle du SMGA

Définitions :

- **Aléa** : probabilité et intensité d'une inondation sur un territoire donné.
- **Vulnérabilité** : degré d'exposition et de sensibilité des personnes, biens et activités aux inondations.
- **Risque** : conséquence potentielle de la rencontre entre un aléa et des enjeux vulnérables.

Analyse des dommages liés aux inondations (1995-2021) à l'échelle du SMGA : les données de l'Observatoire National des Risques Naturels, basées sur les indemnisations Catastrophes Naturelles, montrent une forte concentration des dommages dans les vallées torrentielles,

notamment sur la vallée de la Pique et la Garonne amont. Ces secteurs cumulent des crues rapides et des enjeux importants en zone inondable. À l'inverse, les bassins de la Noue, du Ger et de l'Ourse apparaissent globalement moins vulnérables (hormis localement).

Partie 3 : Vulnérabilité par sous bassin versant – Synthèse / Solutions

Bassin versant de la Garonne amont

Constats

Le bassin versant de la Garonne amont apparaît comme l'un des secteurs les plus vulnérables du territoire.

Trois secteurs prioritaires ont été identifiés :

- Amont de la confluence avec la Pique ;
- Secteur Chaum – Loures-Barousse (étude en cours) ;
- Secteur Ore – Galié (Sarté).

Les phénomènes observés sont multiples :

- débordements de cours d'eau ;
- ruissellement ;
- crues torrentielles ;
- résurgences d'eau.

Etudes de la Garonne amont de Chaum à Loures-Barousse

Études en cours sur la Garonne amont : une étude de vulnérabilité aux inondations des communes riveraines de la Garonne amont est actuellement en cours, avec un rendu attendu dans le courant de l'été. En parallèle, l'élaboration du PPRi se poursuit sur le même secteur ; la phase d'analyse des aléas est en cours de finalisation.

Etude du Secteur Ore / Galié (Sarté)

Le secteur Ore-Galié est particulièrement exposé avec :

- des débordements dès les petites crues ;
- jusqu'à 1,20 m d'eau en crue centennale ;
- environ 80 personnes exposées ;
- une RN impactée fréquemment ;
- des dommages estimés entre 0,9 et 1 M€ par an.

Ouvrage de protection à Ore : un ouvrage existant dans la traversée d'Ore présente aujourd'hui une efficacité limitée et un état dégradé. Sa pérennité nécessiterait des travaux de remise en état ainsi qu'un entretien régulier.

Solutions étudiées

Ore

- Gestion des sédiments et des embâcles :
 - création d'une plage de dépôt ;
 - création d'un piège à embâcles.
- Les protections collectives du centre-bourg ont été jugées techniquement et réglementairement difficilement réalisables.

Galié

- Protection ciblée du centre-bourg par l'optimisation d'un casier de surinondation :
 - réduction significative des débordements fréquents ;
 - diminution importante des dommages.
- Faisabilité restant à confirmer au regard des contraintes réglementaires.

Orientations retenues

Privilégier une approche combinée :

- protections ciblées ;
- réduction de la vulnérabilité des bâtiments ;
- amélioration de l'alerte et de la gestion de crise ;
- développement de la culture du risque.

Les grands arbitrages : Bassin versant de la Garonne Amont

Arbitrages à réaliser

- Etudier la Garonne en amont de la confluence Pique
- Opportunité de créer des protections collectives.
- Organisation de la gestion et de l'entretien des ouvrages.
- Niveau d'accompagnement des particuliers pour la réduction de vulnérabilité.
- Priorité à accorder aux actions de gestion de crise et d'amélioration de la connaissance des crues.

Bassins versants de la Garonne moyenne et de la Noue

Constats

La Noue

Vulnérabilité globalement faible :

- inondations localisées ;
- problématique principale liée aux coulées de boue impactant les voiries.

Garonne moyenne

Trois secteurs concentrent l'essentiel des enjeux :

- Gourdan-Polignan ;
- Valentine ;
- Miramont-de-Comminges.

Etude du ruisseau d'Angèles à Miramont-de-Comminges

- **Crues rapides et fréquentes**, avec jusqu'à 50 personnes exposées.
- **Impacts limités**, impacte essentiellement les voiries
- **Trois solutions collectives étudiées**, mais jugées trop complexes et coûteuses (1,6 M€ + coûts d'exploitation).
- **Conclusion** : des solutions disproportionnées au regard des enjeux et des dommages observés, privilégier la réduction des dommages à l'habitation.

Etude de la Garonne moyenne (Gourdan-Polignan à Bordes-de-Rivières).

Les études mettent en évidence :

- jusqu'à 2 m d'eau lors des grandes crues ;
- près de 700 habitants potentiellement exposés ;
- des dommages estimés à environ 439 k€ par an.
- Secteurs les plus vulnérables : Gourdan-Polignan, Taillebourg et Ausson
- Certains secteurs impactés dès les petites crues (Gourdan-Polignan et Taillebourg).

Solutions étudiées

Gourdan-Polignan

Projet de système d'endiguement :

- protection potentielle de 346 personnes ;
- coût estimé supérieur à 5 M€ ;

- projet efficace mais présentant une rentabilité économique limitée.

Ausson, Taillebourg et Bordes-de-Rivière

Les protections collectives apparaissent peu adaptées.

Les études privilégient :

- la réduction de la vulnérabilité du bâti ;
- l'amélioration de la gestion de crise.

Les grands arbitrages : Bassins versants de la Garonne moyenne et de la Noue

Arbitrages à réaliser

- Poursuite ou non du projet d'endiguement à Gourdan-Polignan.
- Lancement éventuel d'études complémentaires sur Valentine et Saint-Gaudens.
- Définition d'une stratégie de réduction de vulnérabilité des habitations.

Renforcement des actions de prévention et de gestion de crise.

Bassin versant de la Pique

Constats

Le bassin versant de la Pique est très vulnérable aux inondations et concentre des problématiques complexes mêlant :

- inondations ;
- phénomènes torrentiels ;
- gestion des sédiments.

Les secteurs les plus sensibles sont :

- Oô ;
- la plaine luchonnaise ;
- Cierp-Gaud.

Etude de la Neste d'Oô à Oô

Étude des crues fréquentes : sur un secteur régulièrement touché par les inondations, une étude est en cours pour mieux comprendre l'influence des évolutions sédimentaires observées depuis la crue de 2013 (engrèvement du lit), caractériser les crues fréquentes et identifier des solutions permettant de réduire les débordements. Le rendu est attendu dans le courant de l'été.

Etude de la plaine Luchonnaise

- **Plaine luchonnaise** : environ 718 k€ de dommages liés aux inondations estimés par an.
- **Engrèvement de la Pique** : réduction progressive de la capacité d'écoulement et aggravation du risque de débordement.
- **Obstacles à l'expansion des crues** : présence de remblais et de merlons limitant les débordements naturels et pouvant générer des suraléas localement.

Pistes d'action à l'aval : restauration de zones d'expansion des crues pour contribuer à réduire le risque d'inondation.

Solutions étudiées sur la gestion sédimentaires dans la plaine luchonnaise

Trois scénarios de gestion des sédiments ont été analysés :

1. Peu ou pas d'intervention.

2. Curage régulier du lit.
3. Création d'une plage de dépôt en amont (solution privilégiée).

Cette dernière apparaît la plus pérenne mais implique :

- un investissement important (≈ 3 M€) ;
- des contraintes environnementales ;
- la définition d'une gouvernance claire pour l'entretien futur.

Le risque torrentiel

Concernant le risque torrentiel :

- risque diffus, mais avec un impact cumulé important (≈ 122 k€ de dégâts/an sur les sites étudiés)
- Important patrimoine d'ouvrages torrentiels dans un état très variable (environ 95 ouvrages recensés) ;
- Flou sur la responsabilité, l'entretien et la gestion de ces ouvrages, absence de moyens suffisants consacrés.
- diagnostics en cours par la CCPHG et le RTM
- nécessité de clarifier la gouvernance.

Les grands arbitrages : Bassin versant de la Pique

Arbitrages à réaliser

- Création ou non d'un ouvrage alternatif à Castelvieu.
- Priorité à la restauration des champs d'expansion des crues.
- Modalités de gestion des ouvrages torrentiels.
- Niveau d'accompagnement des habitants exposés.
- Opportunité de lancer une étude spécifique sur Cierp-Gaud.
- Comment mieux anticiper et gérer la crise.

Bassin versant de l'Ourse

Constats

Le secteur le plus vulnérable se situe à Izaourt et Loures-Barousse, sur le reste du territoire le risque est très diffus.

Etude Izaourt / Loures-Barousse

Les études montrent :

- des débordements généralisés dès les crues fréquentes ;
- jusqu'à 234 personnes exposées ;
- environ 254 k€ de dommages annuels ;
- une forte sensibilité des logements de plain-pied.

Solutions étudiées

Loures-Barousse

Amélioration du système d'endiguement de la Dévezère :

- consolidation et prolongement des protections existantes ;
- protection d'environ 100 personnes ;
- coût estimé à 900 k€.

Le projet est jugé envisageable sous réserve d'études complémentaires.

Izaourt

Les protections collectives ont été jugées :

- techniquement complexes ;
- très coûteuses ;
- difficilement réalisables.

La réduction de vulnérabilité des habitations est privilégiée.

Les grands arbitrages : Bassin versant de l'Ourse

Arbitrages à réaliser

- Réalisation ou non des travaux sur le système d'endiguement de la Dévèzère.
- Niveau d'accompagnement des particuliers, pour la réduction de la vulnérabilité à l'habitation.
- Renforcement des dispositifs d'alerte et de gestion de crise.
- Intégration du risque dans les projets d'aménagement futurs.
- Comment mieux anticiper et gérer la crise.

Partie 4 : Zoom sur le bassin versant du Ger

A l'échelle du bassin versant

Objectif

Présentation des résultats du diagnostic de vulnérabilité du bassin versant du Ger et des orientations envisagées pour le futur PAPI.

Constat général

- Le bassin versant du Ger présente une vulnérabilité globalement faible à modérée vis-à-vis du risque inondation.
- Les phénomènes observés restent diffus à l'échelle du territoire.
- Le secteur de **Lespiteau** apparaît comme le principal point sensible identifié lors du diagnostic.
- Les connaissances sur l'aléa et la vulnérabilité restent limitées sur une grande partie du bassin versant.

Etude du Ger à Lespiteau

Principales conclusions de l'étude

L'étude met en évidence une **vulnérabilité faible à modérée** sur le secteur. Quelques habitations sont impactées dès les crues fréquentes (Q5 à Q10). Un secteur situé au niveau d'un méandre apparaît particulièrement vulnérable, alors qu'il n'avait pas été identifié dans les cartographies existantes (CIZI). Une analyse spécifique a donc été menée sur le fonctionnement du casier de surinondation et du merlon existant.

Analyse du casier de surinondation

Les résultats montrent que le merlon et le casier de surinondation jouent un rôle globalement positif dans la gestion des crues. Ils permettent de réduire les hauteurs d'eau, les vitesses d'écoulement et l'étendue des zones inondées. En crue centennale, les simulations mettent en évidence une diminution pouvant atteindre **40 cm de hauteur d'eau**. Aucun surrisque significatif n'a été identifié en cas de rupture du merlon.

Solutions envisagées

- **Mise en conformité du merlon et du casier de surinondation** afin de pérenniser leur fonctionnement et leurs bénéfices hydrauliques.
- **Réduction de la vulnérabilité des bâtiments** : environ 20 biens pourraient bénéficier de mesures de protection adaptées. Aucune habitation n'est exposée à des hauteurs d'eau supérieures à 80 cm, ce qui rend ces mesures particulièrement pertinentes et efficaces.

Les grands arbitrages : Bassin versant du Ger

Points à arbitrer

- Niveau de surveillance et d'anticipation à mettre en place sur le bassin versant (SDAL, stations hydrométriques, prévision des crues).
- Opportunité de lancer des études hydrauliques complémentaires sur le Ger et le Job.
- Niveau d'accompagnement du SMGA pour la réduction de la vulnérabilité des habitations.
- Priorité à accorder aux actions de gestion de crise, de sensibilisation et d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire.

Le bassin versant du Ger ne présente pas aujourd'hui de problématique majeure nécessitant des ouvrages de protection lourds. Les enjeux portent principalement sur l'amélioration de la connaissance du risque, le maintien du rôle protecteur du merlon de Lespiteau, la réduction de la vulnérabilité des biens exposés et le renforcement des dispositifs de surveillance et de gestion de crise.

Partie 5 : Solutions à l'échelle du territoire, par axe

Axe 1 : L'amélioration de la conscience et de la mémoire du risque

- **Sensibilisation au risque inondation** : observatoire du risque, repères de crues et actions de communication auprès des différents publics.
- **Objectifs** : développer la culture du risque et la mémoire des crues.
- **Mise en œuvre** : actions majoritairement en régie, avec quelques prestations ponctuelles (15 à 20 % d'un poste dans le PEP-PAPI).

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues

Présentation des notions suivantes :

- **Vigilance** : information sur le niveau de risque attendu.
- **Prévision** : anticipation des phénomènes (où, quand, intensité).
- **Alerte** : déclenchement d'actions et consignes de sécurité en cas de danger imminent.

Réseau de surveillance des crues existants :

- **Vigicrues : système de l'Etat**
- **Systèmes locaux : Risqhydro (CCPHG)**, Predict Services (Commune de Bagnères-de-Luchon), SDAL du SMGA sur la Neste d'Oô à Oô et sur l'Ourse
- **Améliorations prévues** : fiabilisation des capteurs, transmission satellite ou radio, développement de nouveaux systèmes sur Ger/Job et Sarté.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

- La chaîne vigilance–alerte–secours–sauvegarde–gestion de crise organise la réponse face aux inondations, depuis l'anticipation du risque jusqu'à la protection des populations et le retour à la normale. Selon l'ampleur de l'événement, la gestion peut être assurée à l'échelle communale par le maire (dispositif communal de sauvegarde : PCS), ou, pour les crises plus importantes, par le préfet dans le cadre du plan ORSEC ou d'un COD.

PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) : dispositif de planification à l'échelle intercommunale organisant la coordination et l'appui aux communes en situation de crise. Il est obligatoire pour toutes les intercommunalités à l'horizon de fin 2026. Le PICS de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) est le premier et, à ce jour, le seul PICS approuvé sur le territoire du SMGA.

- **Rôle du syndicat dans la gestion de crise et le post-crue** : appui technique aux communes, surveillance des systèmes d'endiguement, accompagnement pour les interventions d'urgence et procédures post-crue, réalisation de travaux pour le rétablissement du libre écoulement.
- **Besoins identifiés pour une meilleure gestion de crise et post-crue** : clarification des rôles, meilleure coordination des acteurs et des interventions, simplification des procédures administratives

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

- Territoire globalement bien couvert par les documents d'urbanisme avec une bonne prise en compte du risque inondation sur les secteurs vulnérables (PPR).
- Actions prévues : porter à connaissance les nouvelles études, poursuivre l'amélioration de la connaissance du risque.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Programme de diagnostic et accompagnement pour protections individuelles (batardeaux, adaptation du bâti) . Expérimentation réussie sur Saint-Béat et Miramont-de-Comminges : 67 diagnostics réalisés, subventions à 80% par l'État après diagnostic pris en charge à 100% par le syndicat et financeurs. 2 types d'approches possibles avec des contraintes différentes : protéger ou céder, dans ce dernier on vise l'adaptation du bâti aux inondations (solution plus pérenne mais souvent plus coûteuse)

L'enjeu pour le futur PAPI est de définir l'enveloppe budgétaire et les moyens humains alloués à cette action (niveau d'accompagnement).

Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique

La **Création d'un système d'endiguement** est une décision structurante à forts enjeux à intégrer dans l'arbitrage, avec des implications aux différentes phases du projet :

- **Phase 1 – Études et procédures** : études techniques (de projet, d'exécution, de danger), mises à jour ACB et procédures environnementales et foncières.
- **Phase 2 – Travaux** : réalisation et suivi de chantier avec mesures compensatoires et gestion des sur-aléas.
- **Phase 3 – Gestion de l'ouvrage** : entretien (2 à 5 % du coût des travaux/an), suivi hydrologique, organisation de la crise (astreintes), mise à jour des PCS et dispositifs d'alerte.

Projets Structurants Identifiés

- **Gourdan-Polignan** : système d'endiguement protégeant 346 personnes, coût estimé 5 millions d'euros, entretien annuel 100 000 €
- **Loures-Barousse** : réhabilitation du système existant, 900 000 €, protection d'une centaine de personnes, coût de l'entretien annuel de 40 000 €.
- **Castelvieil** : ouvrage alternatif au barrage (plage de dépôt), 3 millions d'euros, entretien 60 000 € par an
- **En plus de ces projets structurants, des projets identifiés sur d'autres secteurs : Casier de surinondation (Galié), pièges à embâcles et plage de dépôt (Ore).**

Derrière les projets : des coûts durables à anticiper

Les échanges ont rappelé que les investissements ne représentent qu'une partie du coût des projets structurants, qui impliquent également des dépenses d'entretien, de maintenance, de surveillance, de gestion de crise et de réparations après crues.

Ordres de grandeur : les coûts de fonctionnement sont estimés à environ 240 k€/an pour les grands ouvrages structurants et peuvent atteindre plusieurs centaines de k€/an pour les ouvrages torrentiels. Pour les SDAL, le coût de développement est d'environ 90 k€ en investissement, avec environ 15 k€/an de maintenance. Il est souligné que ces dépenses de fonctionnement sont aujourd'hui peu financées.

En conséquence, la réalisation d'ouvrages engage durablement le territoire, et l'ensemble des projets ne pouvant être mené simultanément, une priorisation apparaît nécessaire.

Des arbitrages pour définir la stratégie du territoire pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations

Plusieurs stratégies de réduction de la vulnérabilité aux inondations sont possibles, parfois combinables, et doivent être arbitrées en fonction des enjeux et des contraintes du territoire (technique, financière, réglementaire).

Protection collective : digues, casiers, pièges à embâcles. Elle permet de protéger les secteurs à forts enjeux mais reste coûteuse et lourde à mettre en œuvre et à gérer.

Réduction de la vulnérabilité : adaptation des bâtiments et activités. Solution adaptée aux secteurs sans possibilité d'ouvrages, mais dépendante de la mise en œuvre par les propriétaires et dont l'efficacité peut être limitée dans le temps.

Prévision et alerte : SDAL, surveillance et gestion de crise. Elle permet d'anticiper les événements, mais son efficacité dépend de la fiabilité des dispositifs et des délais de réaction.

Dans le cadre du futur PAPI, l'enjeu est de trouver un équilibre entre ces approches en fonction de la capacité financière du territoire, en priorisant les secteurs les plus vulnérables et les actions les plus soutenables dans le temps.

Les moyens du SMGA

Concernant les moyens du SMGA, il est rappelé que depuis sa création, les effectifs sont passés d'environ 1,5 ETP à 10 ETP. Cette montée en charge a permis la conduite d'études globales ayant abouti à la mise en place de deux programmes structurants : le PPG (Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau) pour la gestion des milieux aquatiques et le PEP PAPI pour le volet inondation.

Le PPG est mis en œuvre depuis 2024 et le PEP PAPI depuis fin 2022, avec le lancement progressif des études (PAPI), travaux associés (PPG). Cette montée en puissance opérationnelle s'est accompagnée d'une évolution du budget, passé d'un ratio d'environ 4 €/habitant à 6 €/habitant, soit un budget global qui a évolué d'environ 650 k€ à 3 M€ selon les exercices et les programmes engagés.

Pour rappel, le SMGA établit son budget, puis sollicite les contributions des communautés de communes, lesquelles décident de leur mode de financement (via la taxe GEMAPI, le budget général ou une combinaison des deux).

Le budget du SMGA

Concernant le budget du SMGA, la contribution des communautés de communes est établie selon une clé de répartition définie lors de sa création. Les principaux contributeurs sont la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise (40 %) et la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (33 %). Les participations de la communauté de Commune Cagire Garonne Salat se monte à 18%, et à 9% pour la Communauté de Communes Neste-Barousse.

La contribution totale s'élève aujourd'hui à 525 912 €, sur la base d'un ratio de 6 €/habitant. Elle se répartit entre une section de fonctionnement d'environ 275 000 €, bénéficiant de cofinancements à hauteur de 75 %, et une section d'investissement d'environ 250 000 €, également soutenue par des aides à hauteur de 60 %. Cette enveloppe d'investissement est répartie à parts égales entre le PEP PAPI et le PPG.

Ainsi, le budget mobilisable pour le PAPI complet est d'environ 250 000 € par an, soit 1,5 M€ sur 6 ans (en fléchant tout l'investissement sur le PAPI et rien sur le PPG) En parallèle, les projets structurants ont été évalués à environ 9 M€, avec un taux de financement compris entre 4,5 et 5 M€, laissant un reste à charge d'environ 4,5 M€.

À cela s'ajoute la nécessité de financer les coûts d'entretien annuels des ouvrages, estimés à environ 240 000 €, ainsi que la gestion des ouvrages torrentiels, dont les coûts restent encore incertains mais pouvant représenter plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Ces éléments montrent que les moyens financiers actuellement mobilisables apparaissent insuffisants pour porter le PAPI complet sans élaborer une stratégie de financement soutenable.

Financement du projet PAPI COMPLET

Ainsi, le financement du PAPI complet devra s'appuyer sur plusieurs leviers complémentaires : une éventuelle augmentation des contributions des communautés de communes, le recours à l'emprunt, et/ou des arbitrages conduisant à une priorisation des projets.

L'augmentation des contributions des communautés de communes a été simulée sur la base d'un ratio de taxe de 10 €/habitant, correspondant à la moyenne nationale observée pour la taxe GEMAPI (plafond réglementaire de 40 €/habitant, moyenne nationale autour de 10 €/habitant et environ 16 €/habitant en zone de montagne). Cette hypothèse conduit à une contribution totale d'environ 876 520 € par an.

Dans ce scénario, la section de fonctionnement resterait stable à environ 276 520 € + 75% d'aides, soit un ratio d'environ 3 €/habitant/an.

La part dédiée à l'investissement serait portée à environ 7 €/habitant/an, soit environ 600 000 €. Après mobilisation des aides (entre 50 et 66 %), la capacité d'investissement globale serait comprise entre 1,2 et 1,8 M€ par an, répartie entre le PPG et le PAPI. En maintenant un budget constant sur le PPG, la capacité d'investissement dédiée au PAPI serait d'environ 825 000 € par an, soit environ 4,9 M€ sur 6 ans, ce qui reste inférieur au coût estimé des projets structurants (environ 9 M€).

Dans ce contexte, le recours à l'emprunt a également été étudié, avec une simulation d'un prêt de 3 M€, représentant un remboursement estimé à environ 4 €/habitant/an sur 15 ans.

Par ailleurs, la gestion des ouvrages à terme représenterait une charge récurrente estimée à environ 3 €/habitant/an, pouvant être en partie intégrée par redéploiement entre les sections d'investissement et de fonctionnement à la suite de la création des ouvrages. À cela s'ajoutent les coûts liés à la gestion du patrimoine d'ouvrages torrentiels existants ainsi qu'à la gestion des crues, de plus en plus complexes et insuffisamment couverts.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'arbitrer entre ces choix d'ajustement et de prioriser les projets. La définition du PAPI complet devra ainsi résulter d'une combinaison entre l'évolution des contributions et des choix stratégiques de priorisation des actions, ces arbitrages relevant des élus du SMGA.

Prochaines Étapes

- **Concertation publique en cours** : questionnaire en ligne, réunions publiques pour recueillir les avis sur le diagnostic et les actions du PAPI
- **Arbitrages élus à l'automne** : deux phases de décision sur les grandes orientations et la priorisation des actions
- **Dépôt du dossier PAPI** : instruction par services de l'État, mise en œuvre prévue 2027-2028
- **Durée du programme** : six ans

Questions et échanges

Connaissance du risque sur le Ger et le Job

Un participant (habitant de Soueich) s'interroge sur le niveau relativement faible de connaissance concernant les crues du Ger et du Job.

Les intervenants expliquent que les données historiques disponibles sur ces cours d'eau sont limitées. Peu d'informations ont pu être retrouvées dans les archives communales et les événements marquants sont relativement peu documentés. La crue de 2022 constitue toutefois un événement de référence récent, même si elle a occasionné peu de dommages significatifs en dehors du secteur de Lespiteau, qui a fait l'objet d'analyses et de modélisations spécifiques. Cette absence de connaissance et sans doute lié à une faible vulnérabilité du territoire aux inondations. Les échanges soulignent que cette faible connaissance historique limite aujourd'hui la compréhension précise des phénomènes et de leurs impacts potentiels sur le territoire.

Amélioration des connaissances et modélisations hydrauliques

Les intervenants rappellent que les outils actuels permettent une représentation beaucoup plus fine du terrain qu'auparavant. Les nouvelles données topographiques et les modélisations hydrauliques offrent désormais la possibilité de mieux comprendre les mécanismes d'écoulement et les zones potentiellement exposées.

Les études en cours mobilisent ces outils afin d'améliorer la connaissance du risque et d'orienter les futures actions de prévention. Il est également indiqué que ces travaux pourront alimenter, à terme, les réflexions de l'État dans le cadre d'éventuelles démarches réglementaires de type Plan de Prévention des Risques (PPR).

Gestion des sédiments sur la Pique

La question de l'accumulation de matériaux dans le lit de la rivière est soulevée par une habitante de la commune de Soueich, notamment dans le centre du village où certains estiment que le cours d'eau est davantage encombré qu'auparavant et craignent une aggravation du risque d'inondation. Régis Martinet rappelle que le transport des matériaux est un élément essentiel du fonctionnement des cours d'eau. Lorsqu'un cours d'eau manque de sédiments, il tend à dissiper son énergie par l'érosion de son lit et de ses berges. À l'inverse, lorsqu'une quantité importante de matériaux s'accumule, leur évolution dépend de la fréquence et de l'intensité des crues capables de les remobiliser.

Les participants sont sensibilisés au caractère dynamique des cours d'eau torrentiels. Régis Martinet rappelle que les mouvements de matériaux lors des crues peuvent être considérables et souvent invisibles depuis la surface. Il précise également que la végétalisation des bancs de graviers constitue un indicateur utile pour apprécier leur stabilité : lorsque des arbres s'y développent durablement, des interventions de gestion peuvent parfois devenir pertinentes et être envisagées. Il indique enfin qu'un travail spécifique sur les capacités de transport des sédiments est actuellement mené dans le cadre d'un stage Master 2 encadré par Théo Bulteau, chargé de projet sur le volet sédimentaire.

Mobilité du Ger et enjeux agricoles

Les échanges portent également sur le fonctionnement morphologique du Ger, notamment dans les secteurs situés à l'aval de la pisciculture.

Régis Martinet explique que les caractéristiques hydrauliques du cours d'eau favorisent le développement de méandres et une mobilité naturelle du lit. Avec le temps, ces méandres peuvent évoluer, se déplacer ou se recouper, entraînant des modifications du tracé du cours d'eau.

Cette dynamique s'inscrit dans des espaces de mobilité. Les études en cours visent à mieux caractériser cet espace et à identifier les secteurs où le cours d'eau pourrait retrouver une certaine liberté d'évolution, notamment là où les enjeux humains restent limités.

Il est toutefois rappelé que cette mobilité naturelle peut avoir des conséquences pour certaines activités, en particulier agricoles, les terrains riverains pouvant être alternativement gagnés ou perdus au gré des crues et des déplacements du lit.

Travaux réalisés à Soueich et réglementation en zone inondable

Des habitants interrogent les intervenants au sujet de travaux réalisés récemment à proximité du Ger sur la commune de Soueich. Ils évoquent notamment des terrassements et des apports de matériaux réalisés en bordure du cours d'eau.

Les intervenants rappellent que la réglementation interdit, dans certaines conditions, la réalisation de remblais en zone inondable. Ils expliquent que les secteurs concernés jouent un rôle important dans l'expansion des crues. Même lorsque les volumes de stockage mobilisés paraissent modestes, ces zones contribuent au ralentissement des écoulements et à l'étalement des crues, limitant ainsi les impacts à l'aval.

Les participants soulignent à plusieurs reprises leurs inquiétudes quant aux conséquences potentielles de certains aménagements réalisés dans le passé et à leur efficacité réelle face aux phénomènes d'inondation.

Relations avec la commune de Soueich et mémoire des crues

Plusieurs remarques sont formulées au sujet de la commune de Soueich concernant la gestion du risque inondation.

Les représentants du SMGA rappellent qu'un travail a déjà été engagé avec la municipalité à la suite des crues de 2022 afin d'échanger sur les problématiques identifiées sur le territoire communal. Ils indiquent également que des repères de crue ont été installés sur la commune afin de conserver la mémoire des événements passés et de renforcer la culture du risque auprès des habitants.